

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Port, 08/12/2021

Zone arrière portuaire

Les partenaires partagent la même vision stratégique sur le futur projet d'aménagement

Le TCO a réuni ce mardi 7 décembre l'ensemble des partenaires institutionnels pour définir le projet d'aménagement de la zone arrière portuaire.



Cet espace de 80 hectares est stratégique pour le développement de La Réunion à la fois en termes de développement des activités portuaires, d'installation d'activités économiques, logistiques, industrielles, et d'aménagement de transport.

Bâtir cette zone arrière portuaire du futur nécessite d'anticiper les mutations économiques et technologiques mondiales qui affecteront inévitablement le trafic et les activités maritimes. La Réunion doit affirmer et consolider son positionnement stratégique au sein de la zone indo-océanique par le développement d'un hub maritime compétitif capable de faire le pont entre l'Afrique et l'Asie et au-delà, dans la zone indo-pacifique.

Le TCO se félicite de la démarche partenariale qui s'est engagée aux côtés de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, du Grand Port Maritime de La Réunion, des communes du Port et de La Possession, ainsi que des partenaires économiques.

D'un commun accord, les partenaires se sont entendus sur une **vision stratégique partagée, un partenariat solide** et une volonté de **coordination** permettant **d'arrêter** préalablement, dans un calendrier raisonnable, **des périmètres opérationnels d'aménagement.**

Il ressort des échanges une nécessité d'évaluer les tendances du trafic maritime mondial et d'identifier les besoins des acteurs économiques en termes de développement d'activités portuaires et industrielles, de consolider la compétitivité du Grand Port Maritime, d'une gestion publique efficiente du foncier économique, de disposer et d'élaborer un schéma d'aménagement adapté, de mobiliser les financements nécessaires au travers des fonds européens et de préserver l'articulation de cette zone avec les villes environnantes du Port et de La Possession.

L'accès et la mobilité vers et depuis cette zone ont été soulignés au regard du trafic actuel avec les territoires urbains concernés. De même, la question du nombre et du type d'emplois à créer a été évoquée dans une perspective de gestion prévisionnelle et d'adaptation des formations pour répondre à ces emplois.

Cette réflexion partagée permet désormais de penser ensemble à un nouveau plan stratégique de développement pour l'aménagement de la Zone Arrière Portuaire, pour répondre aux besoins économiques d'aujourd'hui et de demain.

Cette démarche contribue à engager une action collective au bénéfice du développement de La Réunion pour les années futures. Un prochain rendez-vous est fixé au premier trimestre 2022 pour discuter de l'évaluation des besoins économiques sur cette zone.